

Challenge 2017

Golfe Trail Tour 56

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Arradon - Arzon - Berric

Golfe Trail Tour 56

Ile d'Arz - St Nolff - Vannes

US ARRADON ATHLETISME
30 km d'Arradon
5 Mars 2017

VENDREDI TRAIL BERRIC
8 Avril 2017

TRAIL DU BORD DE MER
16 Avril 2017

17 Mai 2017
Tour de l'île d'Arz

26 Juin 2017
TRAIL DES REMPARTS DE VANNES

19 Novembre 2017
TRAIL DE ST-NOLFF
8 - 15 - 30 Km

[Règlement](#)

Article 1

Le Challenge « Golfe Trail Tour 56 » se déroule pendant l'année 2017 et comporte 6 courses :

05/03/2017 : 30km Arradon

08/04/2017 : La Verda trail de Berric

16/04/2017 : Trail du Bord de Mer

17/05/2017 : Tour de l'île d'Arz

26/06/2017 : Trail des Remparts

19/11/2017 : Trail de St-Nolff

Le Challenge « Golfe Trail Tour 56 » est ouvert à toute personne majeure, conformément à la réglementation en vigueur. Présentation d'une licence sportive FFA ou remise d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Article 2

L'inscription au challenge est automatique. Les catégories classées aux challenges sont JU/ES/S/V1/V2/V3/V4. Seuls figureront au classement final les athlètes ayant participé au moins à 3 épreuves sur les 6 courses. Un athlète ne peut être classé que dans une catégorie, il s'y engage dès sa première course.

Le classement du challenge sera défini sur les Catégories d'âge 2017, établies par la FFA soit :

Les Catégories d'âge 2016		
(valable jusqu'au 31 octobre 2016, ces catégories changeront le 1er novembre 2016)		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1976 et avant
Seniors	SE	1977 à 1993
Espoirs	ES	1994 à 1996
Juniors	JU	1997 et 1998
Cadets	CA	1999 et 2000
Minimes	MI	2001 et 2002
Benjamins	BE	2003 et 2004
Poussins	PO	2005 et 2006
École d'Athlétisme	EA	2007 à 2009
Baby Athlé	BB	2010 et après

Détails des catégories Masters		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1976 - 1967
	V2	1966 - 1957
	V3	1956 - 1947
	V4	1946 - 1937
	V5	1936 et avant

Article 3

Les coureurs choisissent à chaque course la distance sur laquelle ils souhaitent participer.
Attention certaines distances des courses sont exclues du challenge.

Distances et courses faisant partie du challenge sont :

30km Arradon - le 15km et 30km

La Verda trail – le 18 km et 35 km

Trail du Bord de Mer - le 15 km et 28 km

Tour de l'île d'Arz - 10 km

Trail des Remparts 9.5 km et 17.5 km

Trail de St-Nolff - le 15km et 30km

Article 4

Modalités pour le calcul du classement : pour toutes les épreuves il y aura un classement femmes et hommes séparés.

Chacun de ces 2 classements sera détaillé ensuite suivant les différentes catégories d'Espoir à Vétérans 4.

Le classement sera constitué :

D'un nombre de points correspondant à la somme des places obtenues pour le classement général par sexe (H/F) à chacune des épreuves à laquelle, le coureur a participé, (1er = 1 point, ..., 240ème= 240 points) .

En cas de participation à plus de 3 épreuves, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.

Exemple pour un coureur homme ayant participé à 5 épreuves sur 6 :

1ère course : 50e au général et 45e homme = 45 points

2e course : 55e au général et 48e homme = 48 points

3e course : 25e au général et 25e homme = 25 points

4e course : 65e au général et 59e homme = 59 points

5^e course : 40e au général et 32e homme = 32 points

Total des 3 meilleurs courses = 45 + 25 + 32 = 102 points

Exemple pour un coureur femme ayant participé à 4 épreuves sur 6 :

1ère course : 100e au général et 3e femme = 3 points

2e course : 80e au général et 1e femme = 1 point

3e course : 130e au général et 5e femme = 5 points

4e course : 120e au général et 4e femme = 4 points

Total des 3 meilleurs courses = 3 + 1 + 4 = 8 points

Le coureur F/H totalisant le plus petit total de points sur 3 épreuves sera désigné vainqueur dans sa catégorie (JU/ES/S/V1/V2/V3/V4). Trophées aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes du classement général ainsi qu'au premier et première de chaque catégorie (sans cumul de trophée).

En cas d'égalité, les critères suivants seront pris en compte :

1. le coureur ayant participé au plus grand nombre d'épreuves du challenge
2. si de nouveau il y a égalité celui qui aura parcouru le plus de kilomètres.

Article 5

La remise des trophées et le tirage au sort parmi les coureurs faisant parti du classement final du challenge auront lieu le vendredi 24 Novembre 2017 au restaurant municipal d'Arradon à 19h.

Article 6

Les coureurs n'appliquant pas les règles élémentaires de bonne conduite et de respect de la nature seront définitivement exclus du challenge.

Article 7

Lors du tirage au sort des récompenses, la présence du coureur est obligatoire. Tout lot non réclamé sera aussitôt remis au tirage.